

CHARTRE DE PARTICIPATION

Festival du Court Métrage 2026

1. Objet du festival

Le Festival du Court Métrage invite les habitants, familles, associations, commerçants, établissements scolaires et structures du territoire à réaliser un court métrage sur le thème :

**Les écrans :
Usages, prévention, clichés, impacts, solutions, humour...**

L'objectif est de favoriser la réflexion, l'expression et la créativité autour de la place des écrans dans notre quotidien.

2. Conditions de participation

La participation est gratuite et ouverte à tous.

Les réalisations peuvent être individuelles ou collectives.

Chaque participant ou groupe peut proposer un court métrage.

3. Format des réalisations

- Durée : 3 minutes maximum
- Film réalisé avec le matériel de votre choix (smartphone, tablette, caméra, appareil photo...).
- Le film doit respecter le thème du festival : **Les écrans : usages, prévention, clichés, impacts, solutions, humour... »**
- Les films devront être remis au format MP4 (.mp4)
- Le format paysage et portrait est accepté
- Les courts métrages seront à envoyer via wetransfer ou sur clé USB

4. Calendrier

Bloquez les dates dans vos agendas !!!		
Dates	Lieu / modalités	Evènement
Vendredi 25 septembre 2026 à 19h30	Salle du Roi René à St Sylvain d'Anjou	Cérémonie d'ouverture « Débranchés mais connectés » <i>(Présentation du festival du court métrage et de l'ensemble de la programmation)</i>
Du samedi 26 septembre 2026 au vendredi 15 janvier 2027	Via wetransfer Par mail à lucie.lemoine@pass- age-asso.fr ou Sur clé USB À remettre au siège de Pass'âge, 21 Place de l'Echanson avec votre nom, prénom et mail.	Date limite de remise des films Vendredi 15 janvier 2027
Vendredi 5 février 2027 à partir de 19h	Salle du Carré des Arts à Pellouailles-les Vignes	Diffusion des courts métrages <i>(Le jury sera présent pour délibérer)</i>

5 Respect des personnes et des droits

Les participants s'engagent à :

- Respecter la dignité des personnes et les valeurs de vivre-ensemble.
- Ne pas diffuser de contenus discriminatoires, violents, diffamatoires ou contraires à la loi.
- Obtenir l'autorisation des personnes apparaissant dans le film ou des responsables légaux (voir pièce jointe).
- Accepter les conditions de diffusion de leur court-métrage

- Informer tous participants (ou représentants légaux) impliqués dans ce court métrage des conditions de diffusion de celui-ci.

6. Diffusion

La diffusion des courts métrages aura lieu le : **vendredi 5 février à partir de 19h30** au Carré des Arts.

En participant au festival, les auteurs autorisent les organisateurs à diffuser leur film dans le cadre du festival, des actions de valorisation associées et de la communication du projet (projection publique, site internet, réseaux sociaux, supports de communication), sans but commercial.

Selon le nombre de courts métrages, une présélection pourra être faite.

7. Esprit du festival

Le festival est avant tout une aventure collective et conviviale. L'important n'est pas de réaliser un film parfait mais de partager un regard, une idée ou une histoire autour du thème proposé.

Le court métrage pourra explorer :

- L'usage quotidien des écrans (travail, école, loisirs, réseaux sociaux, jeux vidéo, information, communication etc.)
- La place des écrans dans nos vies
- Les risques et bénéfices qu'ils peuvent apporter
- Les différences intergénérationnelles face aux écrans
- Les clichés autour des écrans (sous un regard humoristique de préférence)

À vos caméras... et action !